selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Amitraz (12.5%) EC Formulation

Autres moyens d'identifica-

tion

COOPERS AMITIK EC CATTLE AND PIG SPRAY (45044)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis- : Merck & Co., Inc

seur

Adresse : 126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone : +1-908-740-4000 Numéro de téléphone en cas : +1-908-423-6000

d'urgence

Adresse de courrier élec-

tronique

EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Dommages occulaires

graves

Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Mutagénécité de la cellule

germinale

Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition unique

Catégorie 3

Toxicité systémique sur un

organe cible précis exposition répétée Catégorie 2 (Foie, Système nerveux central, cavité nasale)

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Système nerveux central, cavité nasale) à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	63
Nonylphénol, éthoxyla- té	Poly(oxy-1,2- éthanediyl), .alp ha (nonylphényl)- .oméga hydroxy-,	9016-45-9	21
amitraze (ISO)	Donnée non disponible	33089-61-1	13
7- Oxabicy- clo[4.1.0]heptane-3- carboxylate de 7- oxabicyclo[4.1.0]hept- 3-ylméthyle	3,4- Époxycyclohex- ylméthyl-3,4- époxycyclohex- anecarboxylate	2386-87-0	3

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

En cas de vomissement, la personne doit se pencher en

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023 2.2

avant.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et

provoquer de l'irritation.

Protection pour les secour-

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle

lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. Avis aux médecins

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

> Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Inconnu.

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder sous clef.

Garder hermétiquement fermé.

Garder dans un endroit frais et bien aéré.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Gaz

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène	64742-94-5	TWA (Brouil- lard)	5 mg/m³	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m³	CA BC OEL
		VEMP (brouillards - la poussière inhalable)	5 mg/m³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m³	ACGIH
amitraze (ISO)	33089-61-1	TWA	10 μg/m3 (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	1250 µg/100 cm²	Interne

Mesures d'ordre technique

Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans

l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).

Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et

l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex.,

des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Penser à doubler les gants.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut

porter des lunettes appropriées.

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces

cutanées.

Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable

pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir

du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de

contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair

jaune pâle

Odeur : caractéristique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.952 (15 °C)

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Viscosité Viscosité, cinématique

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

poids moléculaire : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan- : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

gereuses

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version 2.2

Date de révision: 04/06/2024

Numéro de la FDS: 11182738-00005

Date de dernière parution: 11/27/2023 Date de la première parution: 03/21/2023

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1,446 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.778 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2,000 mg/kg

amitraze (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 400 mg/kg

DL50 (Souris): > 1,085 mg/kg

DL50 (Cobaye): > 400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 1,600 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 2,959 - 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): >= 5.19 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Nonylphénol, éthoxylaté:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

amitraze (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Nonylphénol, éthoxylaté:

Espèce : Lapin

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

amitraze (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

amitraze (ISO):

Type d'essai : Essai de maximisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cobaye

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye Résultat : positif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Évaluation : Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être

humain

Mutagénécité de la cellule germinale

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur

dans les cellules de mammifères

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur

la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

amitraze (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in

vitro)

Résultat: négatif

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

mifère, in vitro Résultat: positif

Type d'essai: Test in vitro d'échange de chromatide sœur

dans les cellules de mammifères

Résultat: positif

Type d'essai: Dommages à l'ADN et réparation, synthèse d'ADN non programmée dans des cellules de mammifères (in

vitro)

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de synthèse d'ADN non-programmée

(UDS) avec les cellules du foie humain in vivo

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 486 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule somatique

de rodeurs transgéniques

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 488 de l'OECD

Résultat: positif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de

mutagénicité de cellules somatiques de mammifères.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

amitraze (ISO):

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : > 10.18 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Espèce : Souris Durée d'exposition : 2 années

LOAEL : 2.3 Poids corporel mg / kg

Résultat : positif

Organes cibles : Foie, Estomac

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Souris

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 29 Mois Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois

générations Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

etal Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

amitraze (ISO):

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur trois

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: > 4.8 Poids corporel mg / kg

Résultat: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 3 Poids corporel mg

/ ka

Remarques: Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité pour le développement: NOAEL: 5 Poids corporel mg

/ kg

Résultat: Incidences sur le développement fœtal.

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Incidences sur le dé : Type d'essai: Développement embryofœtal

veloppement fœtal Espèce: Rat

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, Système nerveux central, cavité nasale) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

amitraze (ISO):

Organes cibles : Foie, Système nerveux central

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Voies d'exposition : Ingestion Organes cibles : cavité nasale

Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets importants sur

la santé chez les animaux à des concentrations supérieures à

10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Espèce : Rat

NOAEL : 300 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 13 Sem.

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

amitraze (ISO):

Espèce : Souris
NOAEL : 3 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jours
Organes cibles : Foie

Espèce : Chien NOAEL : 0.25 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 jours

Organes cibles : Système nerveux central, Foie

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Espèce : Rat

NOAEL : 5 mg/kg

LOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 90 jours

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

amitraze (ISO):

Ingestion : Organes cibles: Système nerveux central

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1 -

3 mg/l

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Durée d'exposition: 72 h

Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Nonylphénol, éthoxylaté:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0.1 - 1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 0.1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oryzias latipes (médaka)): > 0.1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 100 jr

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Mysidopsis bahia (Mysis)): > 0.001 - 0.01 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

amitraze (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.45 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.035 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.04

mg/l

Durée d'exposition: 91 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.00148

mg/

Durée d'exposition: 32 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0011 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 24 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 40 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les alques/plantes aquatiques ErC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

110 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

30 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorgan- :

ismes

EC10 (boue activée): 409 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbures aromatiques en C10, <1% naphtalène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 49.56 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Nonylphénol, éthoxylaté:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 71 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directives du test 301B de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023 2.2

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Nonylphénol, éthoxylaté:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 4.48

amitraze (ISO):

Bioaccumulation Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 1,333

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 5.5

7-Oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle:

log Pow: 1.34

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

Mobilité dans le sol

Composants:

amitraze (ISO):

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

log Koc: 3.3

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Déchets de résidus

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3082

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Nonylphenol, ethoxylated, amitraz (ISO))

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 Dangereux pour l'envioui

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

ronnement

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Nonylphenol, ethoxylated, amitraz (ISO))

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne : 964

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Nonylphenol, ethoxylated, amitraz (ISO))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Nonylphénol, éthoxylaté, amitraze (ISO))

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Nonylphénol, éthoxylaté, amitraze (ISO))

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

IECSC : non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test: LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé: NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé: NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dan-

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amitraz (12.5%) EC Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/27/2023 2.2 04/06/2024 11182738-00005 Date de la première parution: 03/21/2023

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour

l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de

l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 04/06/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F